

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0105 – Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus(s)

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

Le conseil municipal est le cœur de la démocratie locale. Sa bonne organisation conditionne la légalité des décisions et la qualité du débat démocratique. Maîtriser les règles de convocation, de délibération et de vote est indispensable pour sécuriser les décisions prises par la collectivité. Cette formation permet aux élus de mieux comprendre le fonctionnement de cette instance et d'exercer pleinement leur rôle dans la conduite des affaires communales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender le fonctionnement des organes qui administrent la commune
- D'analyser le pouvoir normatif du maire et son contrôle

Le programme :

Introduction de la journée de formation

- Focus -Spéciales élections municipales et communautaires

Module 1 : Présentation de la commune

Thème 1 : Une existence constitutionnelle

- 1°/ Une personne morale de droit public
- Un droit exorbitant du droit commun
- 2°/ Une autorité décentralisée
- Une plénitude de compétences

Thème 2 : Les organes de la commune

- 1°/ L'exécutif : le maire
- 2°/ Une assemblée délibérante : le conseil municipal

Module 2 : Les séances du conseil municipal

Focus -Séance d'installation du conseil municipal

Élection du maire et des adjoints

Thème 1 : La préparation du conseil municipal

- 1°/ Une obligation de convoquer
- Forme de la convocation
- Délai de convocation

2°/ Contenu de la convocation

- L'ordre du jour
- La note de synthèse

Thème 2 : Le déroulement du conseil municipal

- 1°/ L'ouverture de la séance
- - Présidence / Secrétariat
- - Quorum
- - Police de l'assemblée
- 2°/ Les débats
- - Discussions / Vote des délibérations
- - Procès-verbal
- - Affichage et publicité

Module 3 : Le règlement intérieur

Élaboration et adoption
Contenu
Force obligatoire
Contentieux

Module 4 : Les droits des membres du conseil municipal

Thème 1 : Le droit d'expression des élus

- 1°/ Au cours des séances
- - Droit de participer aux débats
- - Droit de proposition et d'amendement
- 2°/ Dans les publications municipales

- -Pour les communes de plus de 1000 habitants

Thème 2 : Le droit à l'information des élus

- 1°/ Une condition de la régularité du vote
- 2°/ Des moyens de diffusion à la discrétion du maire
- Focus -Les droits des élus de l'opposition

Module 5 : Le pouvoir normatif et son contrôle

Thème 1 : Le pouvoir normatif dans la commune

- 1°/ Les actes municipaux
 - Arrêtés
 - Délibérations
- 2°/ La publication des actes municipaux
 - Le caractère exécutoire de l'acte

Thème 2 : Le contrôle du pouvoir normatif

- 1°/ Le contrôle de légalité
 - La transmission des actes en préfecture
- 2°/ Le contrôle citoyen
 - L'accès aux documents administratifs
 - Le recours au juge

Module 6 : Les pouvoirs du maire

Thème 1 : Les pouvoirs du maire agent de l'État

Thème 2 : Les pouvoirs propres du maire

Thème 3 : Les pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal

Thème 4 : Les délégations consenties par le maire

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN


- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC (prise en charge sur le budget de la collectivité)
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
 -  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles de Madame AREKIAN . Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Le fonctionnement du conseil municipal

Lieu : en visioconférence

Durée : Une journée 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0105-AV-CP0/88982928900012_ELU0105-AV-CP0

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Le fonctionnement du conseil municipal**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non